

RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00253
Numéro SIREN : 449 664 671
Nom ou dénomination : 5IVE FORMATIONS EN INFORMATIQUE VELO ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2023 sous le numéro de dépôt 3488

1112

1250 p.m. 11/12

11005282 11/12 11/12 11/12 11/12

11/12 11/12 11/12 11/12 11/12 11/12 11/12 11/12

11/12 11/12

11/12 11/12

11/12 11/12

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise S.A.S.U 5IVE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	165 568	194 179
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	71 334	71 389
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	247 901	276 568
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	138	200 151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	181 959	207 416
	Dettes fiscales et sociales	DY	168 184	175 205
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 171	25 202
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	49 443	40 313
TOTAL (IV)	EC	408 895	648 285	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	656 797	924 853	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	408 895	648 285
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	138	151	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise **S.A.S.U SIVE**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - TOTAL II				KD	11 370	KE		KF	80 176		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	3 863
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	17 886	KZ		LA	24 890	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 111	LC		LD	32 060	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	31 997	LO		LP	60 813		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	5 516	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	5 516	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	48 883	ØH		ØJ	140 988	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *, ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - TOTAL II		IO		LV	75 673	LW	15 873	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	3 863	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP	17 886	MQ	24 890	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	22 758	MT	23 413	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	40 644	NH	52 166	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	5 516	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 516	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	116 317	ØL	73 555	ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U SIVE

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

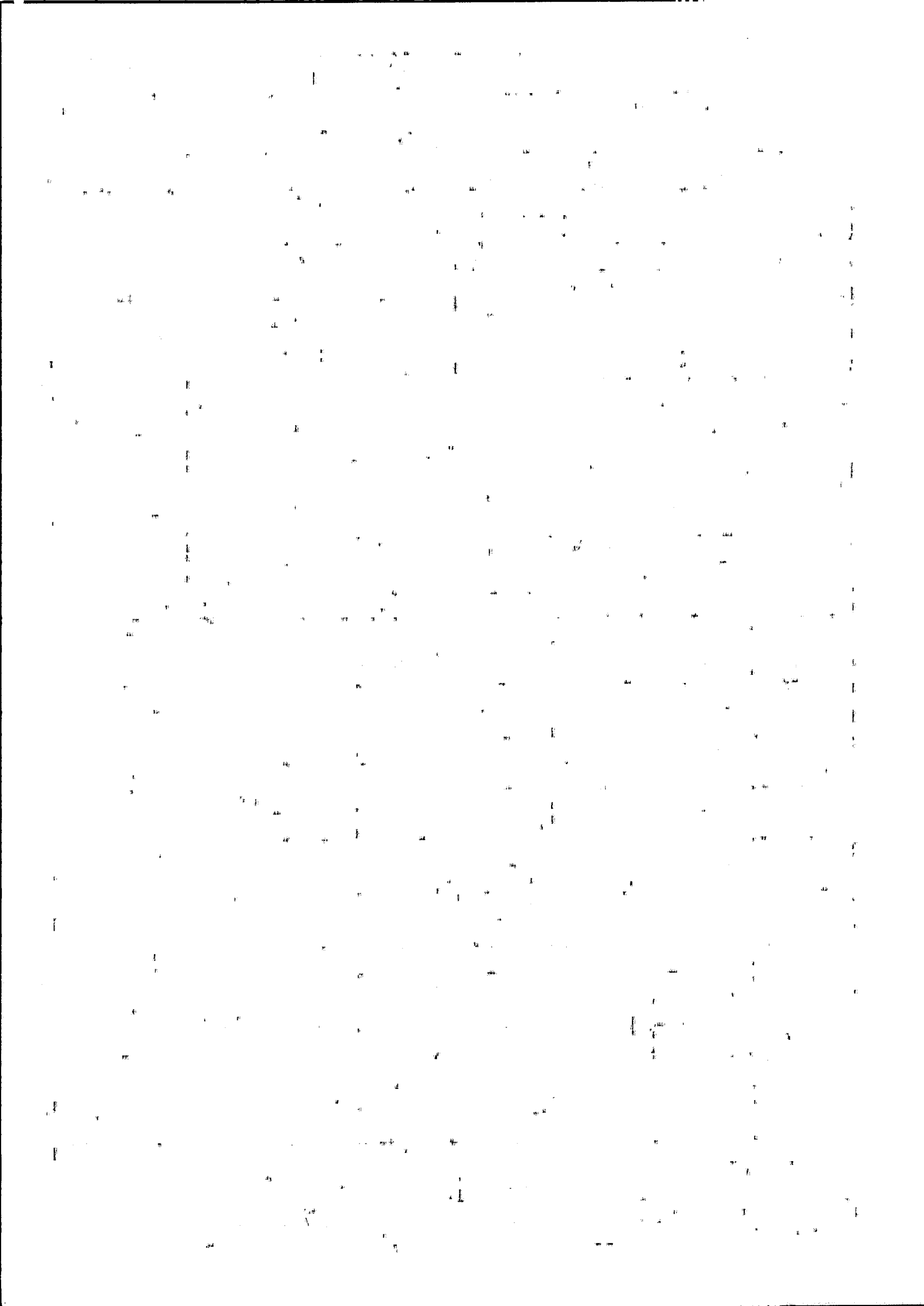
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

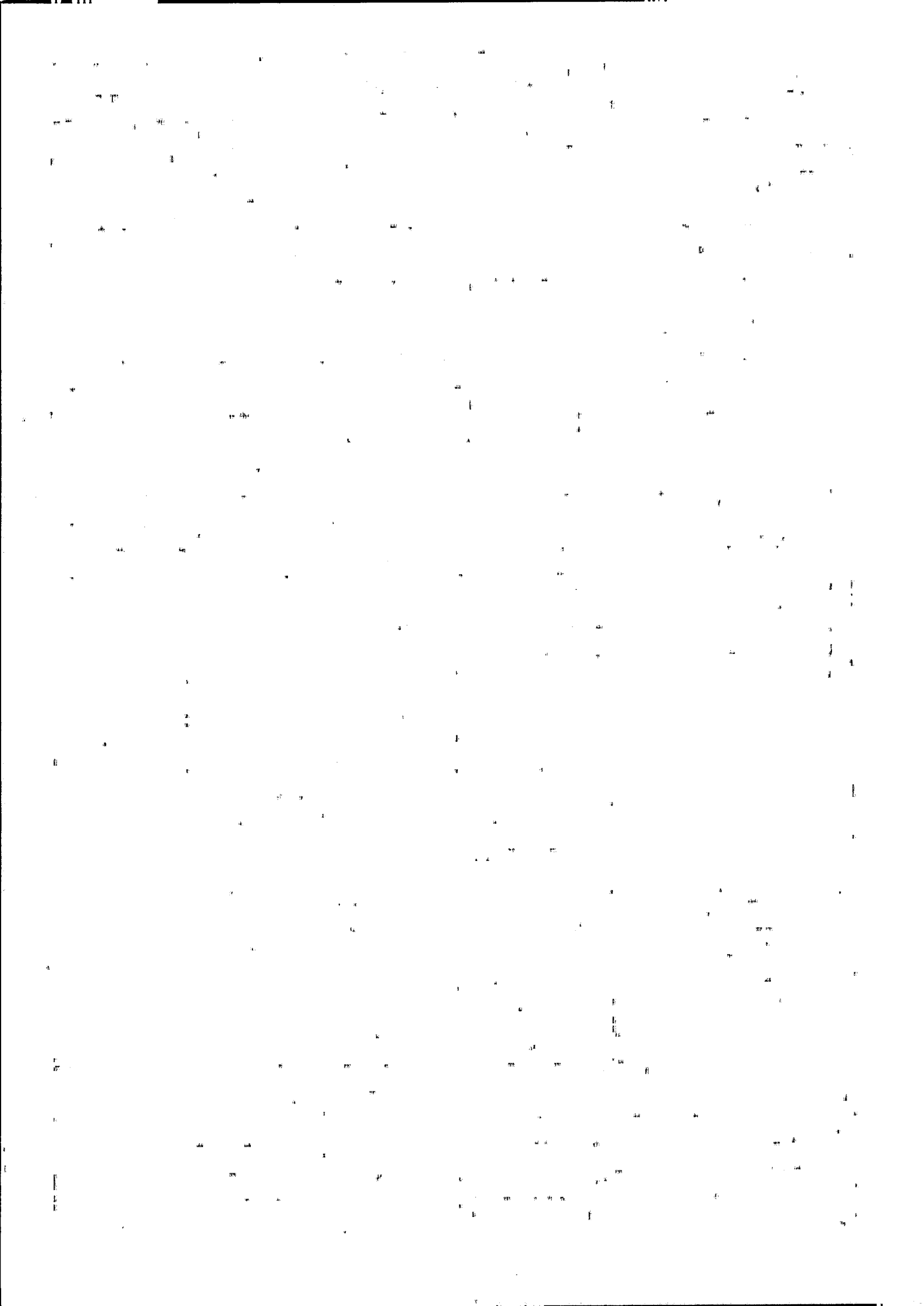
Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 5IVE										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	8 960	PF	2 782	PG		PH	11 742		
TOTAL I		RK	8 960	RM	2 782	RN		RO	11 742		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	131	QB		QC	131		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	17 886	QI	996	QJ	17 886	QK	996		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 785	QM	490	QN		QO	14 275		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	31 672	QV	1 616	QW	17 886	QX	15 402		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	40 632	ØP	4 399	ØQ	17 886	ØR	27 144		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 5IVE		Néant ☐		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
	6E	6F	6G	6H
	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	9U	9V	9W	9X
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		UE	UF	
		UG	UH	
		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.				

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U SIVE										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)*		UP		UR		US					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières		UT	5 516	UV		UW	5 516				
	Clients douteux ou litigieux		VA	79 561		79 561						
	Autres créances clients		UX	248 068		248 068						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 311		1 311						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	24 260		24 260						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	284		284						
	Charges constatées d'avance		VS	28 858		28 858						
	TOTAUX			VT	387 859	VU	382 343	VV	5 516			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	138		138						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	181 959		181 959						
Personnel et comptes rattachés			8C	21 798		21 798						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	68 387		68 387						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	73 539		73 539						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 460		4 460						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	9 171		9 171						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	49 443		49 443						
TOTAUX			VY	408 895	VZ	408 895						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	617	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	200 617	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **656 797** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 029 125** euros et un total **charges** de **957 792** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **71 334** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Immobilisations

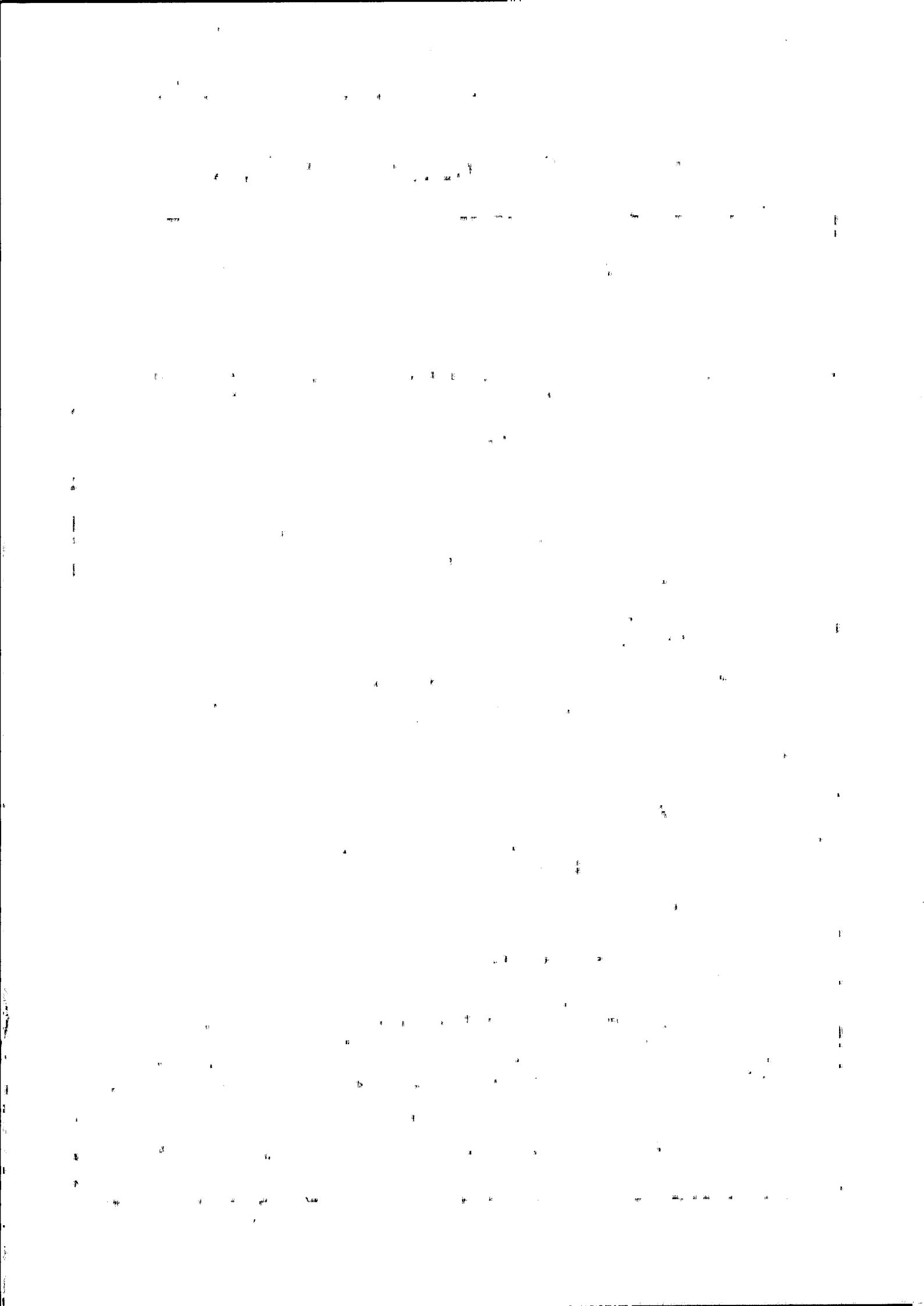
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

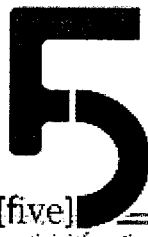
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

IFC (Normes IAS19/IFRS)

Aucune provision n'a été comptabilisée à l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2020



Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an 2023, le lundi 12 JUIN à 9 heures 30.

Après avoir exposé que :

Denis BRISCADIEU, Mandataire de la HOLDING GROUPE CYCLELAB actionnaire unique de la société SIVE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Mandataire déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Mandataire :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Mandataire déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire unique dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Mandataire rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Mandataire ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des salaires ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Mandataire prend les résolutions suivantes :



Ingenierie informatique

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Mandataire, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au mandataire quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice comptable de l'exercice d'un montant de 71 334 Euros est affecté comme suit :

RESERVES FACULTATIVES	71 334 Euros.
-----------------------	---------------

Il est également décidé la mise en distribution d'une somme de 100 000 euros. Ce montant sera prélevé du poste RESERVES FACULTATIVES.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 147 901 Euros et se décomposent de la façon suivante :

Capital Social	10 000 Euros.
----------------	---------------

Réserve Légale	1 000 Euros.
----------------	--------------



Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
30 JUIN 2023**

Autres réserves 136 901 Euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

L'assemblée décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2022 pourra intervenir à partir du 31 juillet 2023. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021
100 000 Euros

Exercice clos le 31 décembre 2020
50 000 Euros

Exercice clos le 31 décembre 2019
50 000 Euros

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à L. 223-19 du Code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement chacune desdites conventions conclues entre la société et la société HOLDING GROUPE CYCLELAB.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE



[five]
Ingenierie Informatique

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EUROS
PAE PONT PEYRIN
32600 L'ISLE JOURDAIN
RCS AUCH 449 664 671

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Livre de Paie, approuve les salaires.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se lève à 9.00 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Mandataire.

L'ISLE JOURDAIN, le 30 JUIN 2023
Denis BRISCADIEU
Mandataire holding GROUPE CYCLELAB